



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Petites villes de demain

Synthèse des semaines thématiques du Club

Mobilités, habitat, culture et patrimoines,
revitalisation commerciale et artisanale



Octobre 2021

ÉDITO



Juliette Auricoste

Directrice du programme
Petites villes de demain,
ANCT

Petites villes de demain a pour objectif de soutenir les élus pour bâtir et mener à bien leurs projets de revitalisation pour des centralités riches de leur qualité de vie, dynamiques et engagées dans la transition écologique. Le programme rassemble et bénéficie du soutien de nombreux partenaires au service de vos projets : ministères, Banque des territoires, Agence nationale de l'habitat, Cerema et bien plus.

Aujourd'hui, le programme c'est plus de 1 600 communes, et tout autant, voire même plus de projets. Pour soutenir les ambitions locales, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a souhaité compléter la boîte à outils mise à disposition avec un outil dédié pour s'inspirer et oser sauter le pas : c'est ainsi qu'est né le Club !

L'année 2021 a été riche en projets pour le Club avec des témoignages de collectivités du programme sous toutes leurs formes : une trentaine de webinaires, des fiches projets, trois jours de formation animée par les partenaires du programme, en n'oubliant pas les six mois de co-construction avec vous qui ont rythmé la première partie de l'année.

Aujourd'hui, nous souhaitons vous proposer un format inédit, une synthèse d'événements thématiques que nous avons proposés tout au long de l'année, et construits avec nos partenaires. Mobilités, habitat, patrimoines et culture, revitalisation commerciale et artisanale : autant d'enjeux qu'il nous semblait capital de traiter dès l'initialisation du Club. De nombreuses autres semaines thématiques nous attendent, et nous espérons vous y voir tous aussi nombreux.

A bientôt pour de nouveaux rendez-vous !



Le Club était une promesse forte du programme Petites villes de demain, et après un an les premiers résultats sont très satisfaisants, cette synthèse d'une quinzaine de rendez-vous numériques le montre. En tant qu'ancien élu et sénateur honoraire, je suis particulièrement heureux de pouvoir travailler aux côtés de la direction de programme, et d'apporter ma brique à l'édifice !

Pierre Jarlier

Sénateur honoraire, chargé de mission auprès du
directeur de l'ANCT

Retour sur les 4 premières semaines thématiques

Les semaines sont un format du Club des Petites villes de demain, qui permettent d'explorer une thématique concourant à la revitalisation des territoires à travers une série de rencontres virtuelles. Quatre semaines ont été organisées entre janvier et octobre 2021, réunissant plus de 3 500 participants et grâce à la mobilisation de 80 intervenants.

Revitalisation commerciale



Une semaine consacrée à la revitalisation commerciale et artisanale dans le cadre d'un projet de territoire, organisée en partenariat avec le Ministère de l'Economie, des finances et de la relance, le Ministère de la Transition écologique et la Banque des territoires, en lien étroit avec l'Association des Petites Villes de France. Découvrez les témoignages de Grenade-sur-Garonne (31), Lillers (62), Chauny (02), du Pays de l'Arbresle (69), d'Houdan (78) et de Dleulefit (26).

Habitat



Une semaine consacrée à l'habitat, organisée avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), et le Ministère de la Transition écologique. Découvrez les témoignages de la commune de Sisteron (04), Guingamp (22), Rodez (12), Saverdun (09), Cotentin (50), Saint-Vallier (26), Rodez Agglomération (12), CC Région de Rambervilliers (89).

Mobilités



Une semaine consacrée aux mobilités dans le cadre d'un projet de territoire, organisée en partenariat avec France Mobilités. Découvrez les témoignages de Port-Saint-Louis-du-Rhône (13), Saint-Mathieu-de-Trévières et de la communauté de communes de Grand-Pic-Saint-Loup (34).

Culture et patrimoines



Une semaine consacrée aux patrimoines et à la culture, organisée avec le Ministère de la Culture, Sites et Cités Remarquables de France, Petites Cités de Caractère de France, la Fondation du Patrimoine, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'École de Chaillot. Découvrez les témoignages de Plombières-les-Bains (88), Porto-Vecchio (2B), La-Charité-sur-Loire (58), Tréguier (22), Saint-Dié-des-Vosges (88), La Châtre (36), Viviers (07), Pont-Saint-Esprit (30), Joinville (52), CC du Clunisois (71), Saint-Jean-de-Maurienne (73), Saint-Flour (15), Oloron-Sainte-Marie (64).

+ 3 500
participants
sur les quatre
semaines

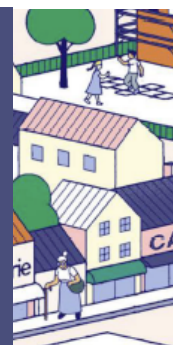
27
communes
valorisées

16
webinaires

Semaine thématique

REVITALISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE


Petites villes
de demain



**4 au 7 octobre
2021**

Retour sur une semaine thématique du Club des Petites villes de demain consacrée à la revitalisation commerciale et artisanale dans le cadre d'un projet de territoire, organisée en partenariat avec le Ministère de l'Economie, des finances et de la relance, le Ministère de la Transition écologique et la Banque des territoires, en lien étroit avec l'Association des Petites Villes de France. La semaine a été ouverte par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Joël Giraud, secrétaire d'Etat chargé de la Ruralité.



Retrouvez le replay de cette semaine sur YouTube ou flashez le QR code ci-dessus.



Les enjeux

Si la crise de la Covid-19 a pu jouer un rôle d'accélérateur de transformations, et acter l'introduction de changements structurels profonds, le maintien de l'activité commerciale reste un enjeu majeur pour la revitalisation des centres villes dans un contexte de mutation profonde du comportement des consommateurs et des habitants. En effet, face à l'évolution des modes de consommation qui s'orientent maintenant vers le numérique, la place qu'occupe l'activité commerciale en cœur de ville demeure un élément moteur de son attractivité et donc un élément déterminant dans tout projet de revitalisation.

Établir une stratégie de revitalisation commerciale, c'est d'abord se poser la question du diagnostic, de la gouvernance et des interfaces avec une stratégie de projet territorial. Qui pilote le projet ? Qui mettre autour de la table ? Comment accompagner au mieux les dynamiques associatives ? Comment penser une stratégie commerciale intégrée (avec les autres politiques, mais aussi à d'autres échelles). Le rôle que peut jouer une collectivité à ce sujet est déterminant, mais comme pour tout volet d'un projet de territoire, une phase de diagnostic solide et surtout une dynamique partenariale sont indispensables au préalable. Les outils de planification et législatifs, les financements et dispositifs de diagnostic portés par les partenaires du programme sont autant d'instruments à votre disposition pour concrétiser votre projet.

Plus de 70%

Des conventions d'adhésion au programme mentionnent comme priorité le développement de l'économie locale.

257

C'est le nombre de demandes de PVD faites auprès de la Banque des territoires pour recruter un manager de commerce.



Retrouvez les témoignages des collectivités sur agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Grenade-sur-Garonne (31), Lillers (62), Chauny (02), CC du Pays de l'Arbresle (69),
Houdan (78), Dieulefit (26)



Les points clés à retenir

- S'employer à un diagnostic lucide d'une situation commerciale locale dans son contexte urbain et concurrentiel, préalablement à la mise en place d'un plan d'action. [En savoir plus.](#)
- Promouvoir le partage d'expérience et un plan d'action partenarial afin d'accroître l'innovation : concerter les porteurs de projets, en centre-bourg et en zone commerciale pour s'assurer de la complémentarité de l'activité. [En savoir plus.](#)
- Accompagner l'installation des nouveaux commerçants par le biais d'outils règlementaires : planification (Schéma de cohérence territoriale, Plan Local d'Urbanisme), autorisations d'urbanismes, droit de préemption sur les fonds de commerce. [En savoir plus.](#)
- En matière de numérique, choisir des solutions adaptées à ses problématiques et mesurer les attentes des professionnels. [En savoir plus.](#)
- Améliorer les grands axes de la mobilité : améliorer les espaces de stationnement, promouvoir un zonage adapté, concilier les zones de parkings et une piétonisation réfléchie. [En savoir plus.](#)
- S'informer des démarches juridiques préalables dans une commune avant d'agir. [En savoir plus.](#)
- Mobiliser des acteurs essentiels dans l'accompagnement des commerçants et artisans : CCI France, les Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Initiative France). [En savoir plus.](#)
- Développer une stratégie multi-leviers pour lutter contre la vacance commerciale. [En savoir plus.](#)
- S'appuyer sur le rôle des Etablissement publics fonciers (élaboration de stratégies foncières, portage de projet éphémère...). [En savoir plus.](#)
- S'appuyer le cas échéant sur les foncières territoriales multi-activités (acquisition, rénovation, remembrement, commercialisation...). [En savoir plus.](#)



Pour aller plus loin



L'offre de service

- Identifier et développer des activités économiques à impact social avec la Fabrique à initiatives (AVISE)
- Bénéficier de l'expertise d'un conseiller développement économique territorial implanté localement (Chambres de commerce et d'industrie)
- Connaître les aides et les solutions pour la relance économique et commerciale de votre ville (Chambres de commerce et d'industrie)
- Réaliser une étude-action sur le tissu commercial de votre territoire (Chambres de commerce et d'industrie)
- Consulter les chefs d'entreprise de votre territoire sur vos projets (Chambres de commerce et d'industrie)
- Animer les entreprises de votre territoire (Chambres de commerce et d'industrie)
- Aider les entreprises de votre territoire à se développer (Chambres de commerce et d'industrie)
- Intégrer le numérique dans le quotidien des artisans, commerçants et indépendants (Chambres de commerce et d'industrie et CMA)
- Accélérer la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants (Chambres de commerce et d'industrie et CMA)
- Favoriser l'implantation d'entrepreneurs sur votre territoire (Chambres de commerce et d'industrie)
- Bénéficier d'un appui à la conception du projet global de revitalisation des Petites villes de demain - Appui à la conception du projet global de revitalisation (Banque des Territoires)
- Soutenir les projets Petites villes de demain (Banque des Territoires)

Semaine thématique

LES PATRIMOINES ET LA CULTURE


Petites villes
de demain



5 au 7
juillet 2021

Retour sur la semaine thématique du Club des Petites villes de demain consacrée aux patrimoines et à la culture, organisée avec le Ministère de la Culture, Sites et Cités Remarquables de France, Petites Cités de Caractère de France, la Fondation du Patrimoine, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'École de Chaillot.

La semaine a été ouverte par :

- Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
- Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture
- Joël Giraud, secrétaire d'Etat chargé de la Ruralité



Retrouvez le replay de cette semaine sur YouTube ou flashez le QR code ci-dessus.



Les enjeux

Le patrimoine architectural, urbain et paysager et la culture sont au cœur des enjeux de territoire, ayant trait à des sujets aussi variés que l'espace public, l'habitat, le commerce, la mobilité, ou encore l'économie, la connaissance et le lien social. Ils peuvent jouer le rôle de leviers dans une stratégie d'attractivité, et participent à l'identité d'un territoire. Les patrimoines et la culture s'inscrivent dans une approche territoriale qui ne se limite pas au périmètre (inter)communal et peuvent être pensés à l'échelle d'un pays, d'un parc naturel régional ou d'un pôle d'équilibre territorial et rural. Tout comme le projet de territoire Petites villes de demain, la dimension patrimoniale et culturelle du territoire peut constituer un élément central du contrat de relance et transition écologique (CRTE) ou (et) de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT).

83 %

des communes PVD possèdent au moins un **monument historique**

256

communes PVD sont dotées d'un site patrimonial remarquable (SPR)



Retrouvez les témoignages des collectivités sur agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Plombières-les-Bains (88), Porto-Vecchio (2B), La-Charité-sur-Loire (58), Tréguier (22), Saint-Dié-des-Vosges (88), La Châtre (36), Viviers (07), Pont-Saint-Esprit (30), Joinville (52), CC du Clunisois (71), Saint-Jean-de-Maurienne (73), Saint-Flour (15), Oloron-Sainte-Marie (64)



Les points clés à retenir

- Utiliser les outils règlementaires qui peuvent servir de leviers pour bâtir une stratégie, notamment les sites patrimoniaux remarquables (SPR) ou l'Opération de revitalisation de territoire qui donne accès à des outils comme le dispositif "Denormandie dans l'Ancien". [En savoir plus.](#)
- Associer les services de l'Etat, particulièrement la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC/DAC) et notamment les architectes des Bâtiments de France au sein des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (Udap), en amont des projets. [En savoir plus.](#)
- Explorer des méthodes innovantes comme les ateliers territoriaux (ateliers Révélation des Petites cités de caractère, ateliers hors les murs de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux) pour vous aider à construire le diagnostic et dessiner l'avenir. [En savoir plus.](#)
- Inverser la spirale négative par la mise en synergie des politiques et dispositifs contractuels, et des outils et actions de la revitalisation (OPAH-RU, RHI-THIRORI). [En savoir plus.](#)
- Adopter une approche responsable de la réhabilitation du bâti ancien grâce à des ressources comme celles mises à disposition par le Centre de Ressources pour la Réhabilitation du Bâti Ancien (CREBA). [Pour en savoir plus.](#)
- Accompagner les habitants dans leur rénovation du bâti ancien non protégé au titre des monuments historiques grâce aux aides de la Fondation du Patrimoine. [En savoir plus.](#)
- Utiliser la mise en réseau pour découvrir des bonnes pratiques d'autres collectivités autour du patrimoine, grâce aux partenaires du programme : Petites Cités de Caractères, Sites et Cités remarquables de France. [En savoir plus.](#)
- Penser le patrimoine immatériel et naturel au même titre que le patrimoine bâti. [En savoir plus.](#)



L'offre de service

- Favoriser la formation et l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de projets de restauration du patrimoine (Fondation du Patrimoine)
- Financer des projets de valorisation et de protection de la biodiversité et de réhabilitation d'espaces naturels sensibles (Fondation du Patrimoine)
- Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier (Fondation du Patrimoine)
- Faire des patrimoines l'axe majeur de mon projet de revitalisation (Petites Cités de Caractère)
- Révéler les atouts culturels et patrimoniaux de mon territoire en amont de la stratégie (Petites Cités de Caractère)
- Bénéficier de l'accompagnement d'experts et de l'appui de centres de ressources (Sites et Cités remarquables de France)
- Bénéficier de l'expertise et des aides de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC/DAC) de votre territoire pour accompagner vos projets culturels et, en particulier, de l'expertise technique des architectes des Bâtiments de France, au sein des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), pour accompagner vos projets en matière de patrimoine architectural et urbain. Contactez votre DRAC pour en savoir plus
- Implanter une Micro-Folie (La Villette, Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, Ministère de la Culture)



Pour aller plus loin



www.sites-cites.fr



www.citedelarchitecture.fr



www.fondation-patrimoine.org/



www.parcs-naturels-regionaux.fr



www.petitescitesdecaractere.com

A SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ, UN PROJET DE

TERRITOIRE CONSTRUIT AUTOUR DES PATRIMOINES

Une approche intégrée, au-delà des silos contractuels.

Le projet

Le projet de territoire 2021-2026 exprime la vision des élus de Saint-Flour Communauté. Ses ambitions ont vocation à être mises en œuvre par la communauté de communes et les 53 communes membres, en lien avec de nombreux partenaires. Il s'inscrit pleinement dans l'histoire de valorisation du patrimoine du Pays de Saint-Flour qui bénéficie, depuis 2004, du label du Ministère de la culture Pays d'art et d'histoire. La labellisation s'est progressivement étendue, et 31 communes en bénéficient aujourd'hui.

La dynamique du label « Pays d'art et d'histoire » est au cœur de différents outils territoriaux du territoire : le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), l'opération de revitalisation du territoire (ORT) signée dès décembre 2019 valant opération d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) et le futur plan local

L'objectif premier du projet de 2021-2026 est de renforcer, en usant de tous les leviers possibles, l'attractivité du territoire en plaçant la culture et le patrimoine (qu'il soit religieux, naturel, paysager, architectural, vernaculaire) au centre de l'économie locale.

La méthodologie pour y parvenir s'est articulée en trois étapes :

1. diagnostic de l'ensemble du territoire,
2. création de commissions intercommunales thématiques,
3. travail de déclinaison et d'organisation des fiches projets en ambitions/axes/objectifs.

La première ambition porte sur l'attractivité en s'appuyant sur trois axes majeurs :

1. Accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire ;
2. Accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes ;
3. Politique touristique appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

La deuxième ambition quant à elle s'inscrit dans la volonté de préserver et d'aménager durablement l'espace, en développant l'agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine, et en valorisant le patrimoine naturel pour affirmer l'identité rurale du territoire.



REGION : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Département: Cantal (15)



PARTENAIRES

ANAH

Ministère de la Culture

Sites et Cités remarquables de France

Union européenne à travers le

programme LEADER et le FEDER

« L'Europe s'engage en région

Auvergne-Rhône-Alpes »

CALENDRIER

Novembre 2014 : la commune de Saint-Flour lauréate de l'expérimentation AMI Centre-Bourg

Janvier 2017 : début de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) en lien avec l'ANAH

2016-2017 : élaboration du projet de territoire de Saint-Flour Communauté

Décembre 2019 : signature d'une convention d'Opération de revitalisation de territoire avec un secteur d'intervention à Saint-Flour

Automne 2020 : visite de toutes les communes de l'intercommunalité et rencontres avec tous les élus, rédaction d'un Pacte de Gouvernance 2021-2026, adopté en janvier 2021 après avis des 53 communes.

Décembre 2020 : Saint-Flour, Chaudes-Aigues et Pierrefort deviennent des territoires Petites Villes de Demain

17 Avril 2021 : signature de la convention d'adhésion Petites villes de demain entre le Préfet du Cantal, les communes de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour, et Saint-Flour Communauté

Avant octobre 2022 : signature d'un avenant à l'ORT de 2019 pour intégrer les centres bourgs de Chaudes-Aigues et Pierrefort comme secteurs d'intervention de l'ORT.

Objectifs

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Préserver et aménager durablement l'espace
- Renforcer une étroite collaboration au sein des services des collectivités concernées, en premier lieu l'EPCI

Spécificités

- Avec 17 % de la population départementale, c'est le seul territoire du Cantal à être labellisé Pays d'arts et d'histoire (PAH) et ce, depuis 2004.
- Présence d'une Maison de l'habitat et du patrimoine en cœur de ville de Saint-Flour, pôle de centralité, qui regroupe les services du Pays d'art et d'histoire, le service urbanisme communautaire, les permanences de la Fondation du Patrimoine, de l'architecte des Bâtiments de France et du CAUE ainsi que l'office du tourisme.



© Saint-Flour Communauté

LA PAROLE AUX ACTEURS

“

L'objectif pour notre communauté de communes est de faire tout ce qui est possible pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

Sophie Benezit

vice-présidente de Saint-Flour Communauté, en charge de la culture et du patrimoine

Aujourd'hui la préservation et l'amélioration du cadre de vie passent par une démarche architecturale et d'urbanisme.

”

Emmanuelle Fouilladieu

directrice générale des services de Saint-Flour Communauté

LE TERRITOIRE

Saint-Flour Communauté est issue de la fusion de 4 intercommunalités, intervenue au 1er janvier 2017 entre les Communautés de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, de Caldaguès Aubrac, du Pays de Pierrefort Neuvéglise et de la Planèze.

Regroupant à ce jour 53 communes et près de 25 000 habitants répartis sur une surface de 1 366 km², ce territoire s'organise autour de sa ville centre et chef-lieu d'arrondissement Saint-Flour, de 7 pôles relais (Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Saint-Urcize, Talizat et Valuéjols) et de communes rurales. 31 communes du territoire de Saint-Flour Communauté sont comprises dans le périmètre du PNR des Volcans d'Auvergne (composé de 147 communes). 12 autres sont quant à elles situées dans le PNR Aubrac.

Semaine thématique

L'HABITAT


Petites villes
de demain



8 au 12
mars 2021

Une semaine thématique du Club des Petites Villes de demain consacrée à l'habitat, organisée avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), et le Ministère de la Transition écologique (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature). La semaine a été ouverte par Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée chargée du Logement.



Retrouvez le replay de cette semaine sur YouTube ou flashez le QR code ci-dessus.



Les enjeux

L'amélioration de l'habitat est un enjeu primordial dans les communes Petites villes de demain, qui connaissent un taux de vacance de logements privés plus élevé de près de deux points par rapport à la moyenne française. La vacance, phénomène prégnant en centre-ville et recouvrant des causes multiples, engendre une dégradation du tissu urbain qui accentue la perte d'attractivité des centres villes. Pour répondre à ces problématiques, des outils ont été mis en place, notamment les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain afin d'accompagner l'intervention publique sur les îlots dégradés par des incitations à réhabiliter aux propriétaires privés, de poursuivre l'action de lutte contre l'habitat indigne et d'offrir aux pétitionnaires un accompagnement technique et financier dans leur montage de leurs dossiers.

5,4 %

Le taux de vacance de longue durée des logements privé est de 5,4% contre 3,5% au niveau national.

350

L'Agence nationale de l'habitat s'est donnée l'objectif de soutenir 350 territoires Petites villes de demain dans la conduite d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat dite de renouvellement urbain (OPAH-RU).



Retrouvez les témoignages des collectivités sur agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Commune de Sisteron (04), Guingamp (22), Rodez (12), Saverdun (09), Cotentin (50), Saint-Vallier (26), Rodez Agglomération (12), CC Région de Rambervilliers (89)



Les points clés à retenir

- L'habitat est un enjeu central du programme Petites villes de demain, et de nombreux partenaires sont autour de la table pour vous accompagner. [En savoir plus.](#)
- L'étude pré-opérationnelle d'OPAH, préalable à une intervention sur l'habitat privé permet de caractériser les caractéristiques et dysfonctionnements bâti du territoire ou d'un périmètre pour que la collectivité puisse définir ses objectifs d'intervention ensuite déclinés dans un programme d'actions diversifiées et/ou ciblées (propriétaires occupants, bailleurs, intervention sur la rénovation énergétique, l'habitat dégradé, la vacance, adaptation du logement à la perte d'autonomie, etc.) en fonction d'un budget d'interventions... Sa phase opérationnelle est ensuite appuyée par un dispositif de suivi animation d'OPAH-RU notamment. [En savoir plus.](#)
- La lutte contre les logements vacants est un enjeu clé, et vos directions départementales des territoires peuvent vous accompagner pour mobiliser des outils. [En savoir plus.](#)
- Mobiliser les moyens de l'Agence nationale de l'habitat dans des travaux de rénovation énergétique, notamment à travers des outils comme ma Prime Rénov et Prime Rénov copropriété, Habiter mieux, Habiter serein. [En savoir plus.](#)
- Intervenir sur le recyclage d'îlots dégradés... [En savoir plus.](#)
- Adapter l'offre d'habitat au vieillissement et diversifier les formes d'habitat, pour que chacun puisse vivre où il le souhaite et dans les meilleures conditions. [En savoir plus.](#)
- S'appuyer sur la nouvelle aide à la vie partagée qui permet de solvabiliser le fonctionnement d'un programme d'habitat inclusif. [En savoir plus.](#)
- Faire intervenir les Etablissements Publics locaux (EPL) tels les sociétés d'économie mixte ou les sociétés publiques locales d'aménagement en phase opérationnelle notamment dans le cadre de concessions d'aménagement et de solvabiliser le fonctionnement d'un programme d'habitat inclusif. [En savoir plus.](#)



Pour aller plus loin



www.anah.fr



www.ecologie.gouv.fr



L'offre de service

- Accompagner la rénovation énergétique du parc privé (Agence nationale de l'habitat)
- Traiter les copropriétés fragiles et en difficultés (Agence nationale de l'habitat)
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé (Agence Nationale de l'Habitat)
- Adapter les logements à la perte d'autonomie (Agence Nationale de l'Habitat)
- Développer un parc locatif privé à vocation sociale (Agence Nationale de l'Habitat)
- Humaniser et améliorer les conditions d'accueil des structures d'hébergement (Agence Nationale de l'Habitat).
- Inciter les propriétaires occupants et bailleurs à rénover énergétiquement (Action Logement)
- Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier (Fondation du Patrimoine)
- Financer le projet de vie sociale et partagée des habitants qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif (Conseils départementaux et Agence Régionale de santé)
- Financer vos budgets d'investissement dans les Petites Villes (Agence France Locale)
- Mobiliser un établissement public foncier (Etablissements publics fonciers d'Etat et établissements publics fonciers locaux)



www.fondation-patrimoine.org/

SISTERON : L'HISTOIRE D'UNE

REQUALIFICATION URBAINE

Une politique globale d'amélioration de l'habitat

Le projet

Dans le cadre d'une politique d'attractivité du cœur de ville, la commune de Sisteron est engagée de longue date dans des actions d'amélioration de l'habitat, notamment de lutte contre l'habitat indigne. Le centre ancien est dense, maillé de rues étroites et pentues témoins du passé médiéval de la commune, qui au XIV^{ème} siècle faisait concurrence à Marseille comme capitale économique de la Provence. Ce centre a connu une période paupérisation accrue durant les années 1990 et 2000, entraînant une forte vacance et une prédominance d'une population de locataires et de ménages à faibles revenus.

Dès les années 2000, suite à une étude de requalification urbaine, la ville a engagé une politique sur six axes prioritaires :

1. lutter contre l'habitat indigne ;
2. requalifier les espaces publics et mettre en valeur le patrimoine ;
3. redynamiser les commerces et promouvoir la vocation touristique ;
4. développer les mobilités et les connexions inter quartiers ;
5. privilégier systématiquement le cœur de ville pour l'implantation et l'animation des services publics locaux ;
6. préserver les équilibres entre le cœur de ville et la périphérie.

Pour agir et mettre en œuvre ces axes, Sisteron a mobilisé au long court de nombreux outils.

En 2008, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) a été mise en place, suivie en 2010 d'une opération RHI multi-sites. Vingt-cinq logements sociaux ont été créés, des commerces et espaces publics ont été réhabilités, menant notamment à la création d'un musée. C'est ensuite une OPAH-RU qui a été mise en place dans la suite d'études pré opérationnelles réalisées en 2015.

L'OPAH-RU est un outil qui permet d'accompagner l'intervention publique sur les îlots dégradés par des incitations à réhabiliter aux propriétaires privés. L'opération menée à Sisteron est organisée en quatre axes principaux :

- une requalification des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine (favoriser les liens entre quartiers, recomposer le tissu urbain, mettre en valeur les espaces patrimoniaux majeurs), près de 2 millions d'euros investis par la commune ;
- reconquête des immeubles les plus dégradés via intervention sur les îlots dégradés et sur l'habitat indigne : définition des îlots (THIRORI), poursuite des opérations RHI, accompagnement des propriétaires dans les projets de réhabilitation de logements très dégradés ;
- favoriser la venue et le maintien des habitants au centre-ville : créer des aides sur des dossiers adaptation (transformation de salles de bains, amélioration des accès dans les escaliers, aides pour la mise en conformité électriques, travaux sur l'énergie) ;
- l'accompagnement, la sensibilisation et l'information des propriétaires et des usagers des copropriétés.

Concrètement, ce sont près d'1 million 250 de travaux qui ont été réalisés sur le centre-ville depuis 2017, avec une aide financière de l'Anah de l'ordre de plus de 42%. La réalisation des travaux a été faite par une entreprise locale, ce qui a permis des retombées économiques sur le territoire.

Aujourd'hui, en 2021, Sisteron continue sa politique volontariste et engage une opération RHI-THIRORI, avec pour objectif la création de 13 logements étudiants et d'un commerce.



REGION : PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Département: Alpes-de-Haute-Provence (04)

.....

PARTENAIRES

- Anah,
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Caisse des Allocations familiales
- Département des Alpes-de-Haute-Provence
- Action Logement
- Habitations de Haute-Provence.

CALENDRIER

2008 : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

2010 : Opération RHI

2015 : Etude pré-opérationnelle

2017 : Mise en place d'une OPAH-RU

Avril 2021 : Signature d'une convention d'adhésion PVD

2021 : Opération THIRORI

Objectifs

- Résorber l'habitat indigne par un traitement à l'îlot dans les centres villes
- Lutter contre la paupérisation du cœur de ville
- Sauvegarder le patrimoine bâti

Spécificités

- Une action incitative classique complétée par des leviers coercitifs
- Sur l'OPAH-RU, une instance de pilotage bimensuelle de la ville avec le bureau d'étude pour une gouvernance optimisée des outils
- Des liens particulièrement étroits entre les services de l'Etat et les services de la commune



© ANCT - Sisteron

LA PAROLE AUX ACTEURS

“

Privilégier l'animation et l'implantation en cœur de ville est aussi un marqueur fort quand bien même ces solutions ne sont pas les plus faciles et les moins coûteuses.

Jean-Christian GRIMAUD

directeur général des services de la commune de Sisteron

Les liens particulièrement étroits entre les services de l'Etat et les services de la commune nous ont permis de créer de véritables zones d'ancrage sur le centre ancien.

”

Si la puissance publique n'était pas intervenue sur ces opérations-là, aujourd'hui on aurait un tas de ruines sur des bâtiments qui sont tous accolés les uns aux autres avec les risques structurels que ça pourrait induire sur les bâtiments voisins.

”

Jean-Charles MINETTO
directeur des services techniques de la commune de Sisteron

LE TERRITOIRE

- Sisteron est une petite ville des Alpes-de-Haute-Provence, siège de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch
- Elle regroupe à ce jour 7 326 habitants.

Semaine thématique

LES MOBILITÉS


Petites villes
de demain



11 au 15
janvier 2021

Retour sur la semaine thématique du Club des Petites villes de demain consacrée aux mobilités durables dans le cadre d'un projet de territoire, organisée en partenariat avec France Mobilités. La semaine a été ouverte par Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports.



Retrouvez le replay de cette semaine sur YouTube ou flashez le QR code ci-dessus.

Les enjeux

Les mobilités sont un sujet fondamental des PVD et tout particulièrement au sein des territoires ruraux ayant trait à des dynamiques variées et complexes telles que l'assemblage des échelons territoriaux, les notions de subsidiarité, la conception de l'espace public, les mobilités douces. Aussi, dans une stratégie d'attractivité, les collectivités doivent aujourd'hui construire un projet de mobilités en étant confrontées à une révolution de l'innovation et des pratiques de transports.

Retrouvez des témoignages de collectivités

Saint-Mathieu-de-Trévières et
la CC Grand Pic Saint Loup (34)
Port-Saint-Louis-du-Rhône (13)

L'offre de service

- Financer vos budgets d'investissements dans les petites villes (Agence France Locale)
- Bénéficier d'outils de gestion de projet de mobilité (France Mobilités)
- Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations (France Mobilités)
- Développer le recours aux transports en commun et au vélo (Ministère de la Transition Ecologique)

Les points clés à retenir

- Faciliter l'accès aux lieux d'arrêt des transports collectifs lorsqu'ils existent : ferroviaire, routier régulier, scolaire par la conception d'espaces publics, la mise en sécurité, l'accessibilité. [En savoir plus.](#)
- S'appuyer sur les outils mis à disposition par France Mobilités : partage d'études et d'analyse au niveau du bassin de mobilité, plateformes de mobilité... [En savoir plus.](#)
- Penser la multi modalité de son territoire en lien avec les bons acteurs. [En savoir plus.](#)
- Choisir la bonne typologie des infrastructures de recharges (IRVE) et repenser les bornes anciennement conçues. [En savoir plus.](#)
- Saisir les opportunités liées au foncier ferroviaire vacant, par exemple grâce à l'appel à projets 1001 gares. [En savoir plus.](#)
- Concevoir un programme partenarial, fondé sur la subsidiarité de compétences et de périmètres : commune, EPCI, bassins de mobilité... [En savoir plus.](#)
- Développer les mobilités douces à travers des aménagements comme des voies piétonnes et pistes cyclables. [En savoir plus.](#)

Pour aller plus loin


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
Liberté
Égalité
Fraternité



www.ecologie.gouv.fr

www.francemobilites.fr


Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN
www.cerema.fr

GRAND PIC SAINT LOUP : FACILITER LA MOBILITÉ DURABLE

DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet

A Grand Pic Saint Loup, les actions autour de la mobilité s'inscrivent dans le cadre plus large du projet de territoire actuel de l'EPCI, qui s'inscrit lui-même dans la continuité du projet précédent qui identifiait déjà la mobilité comme objectif stratégique central. Lorsque les conseillers communautaires ont travaillé au projet 2020-2026, la mobilité a été la troisième thématique identifiée comme prioritaire après le développement économique et la gestion des déchets.

En effet, la communauté de communes est un territoire avec une forte pratique de l'auto-solisme, avec près de + de 90% d'utilisation du véhicule particulier afin de se rendre sur le lieu de travail, et les deux-tiers des actifs qui travaillent en dehors de ses frontières. Les transports publics n'assurent pas un cadencement suffisant pour pallier cela, et les embouteillages sont courants aux heures de pointe sur l'autoroute reliant Montpellier.

Cependant, le traitement du sujet mobilité est intégré à une approche transverse, concentrée dans les ambitions suivantes :

- Consolider un territoire de proximité en s'appuyant sur le maillage des bourgs-centre
- S'ouvrir sur la métropole tout en préservant notre patrimoine et l'identité du territoire
- Réorganiser les dynamiques de circulation (interne/externe) et prendre en compte que le déplacement le moins onéreux est celui qui ne réalise pas
- Créer de la richesse économique en attirant les entreprises et en relocalisant les emplois au plus près des lieux de résidence
- Développer l'attractivité génératrice de richesse et d'image
- S'engager dans la transition énergétique et environnementale

La collectivité a choisi de travailler de façon expérimentale dans une logique d'usages. Différentes actions ont été mises en place, pour agir sur :

- les mobilités actives avec une nouvelle piste cyclable
- le transport à la demande avec une prolongation de lignes depuis Montpellier vers la collectivité (création d'un arrêt dédié)
- les nouvelles mobilités en favorisant le covoiturage, l'autopartage et l'autostop organisé

La logique mise en place a été celle d'une desserte du territoire pensée à de multiples échelles : interurbaine (vers et depuis Montpellier), communautaire et communale.

Enfin, des pôles nouveaux usages sont en cours de déploiement sur le territoire afin de favoriser la multimodalité. Ils regroupent un bouquet de solutions : autopartage, covoiturage, stationnement sécurisé pour vélo, arrêt de transport en commun, vélos à assistance électrique.



REGION : OCCITANIE

Département: Hérault (34)



PARTENAIRES

- Etat
- Conseil régional Occitanie,
- Conseil départemental de l'Hérault,
- Hérault Transport,
- TAM 3M,
- 3M et PCI limitrophes,
- OT
- Communes membres,
- Education Nationale,
- ADEME,
- DREAL,
- CEREMA,
- ENSAM,
- CESML

FINANCEMENT

- France Mobilités (100 000 euros d'aides en 2018)
- ADEME (83 000 euros d'aides escomptées en 2019)
- Aides dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier et en 2020/2021 pour de l'ingénierie.

CALENDRIER

Décembre 2017 : signature d'un contrat de réciprocité 2018/2021

Juillet 2021 : signature de la convention d'adhésion PVD

2021 : construction d'une piste reliant le littoral à la CCGPSL.

Objectifs

- Améliorer les circulations pendulaires
- Développer les offres de déplacements pour tous les usagers (actifs, jeunes, seniors...)
- Réussir le développement économique et le développement harmonieux des polarités du territoire

Spécificités

- Un contrat territorial avec la Région afin de créer du lien avec l'ensemble des politiques transversales au sein de l'EPCI
- Le déploiement de pôles d'échanges multimodaux offrant un bouquet de services



© CC du Grand Pic Saint Loup / St Mathieu de Tréviers

LA PAROLE AUX ACTEURS

« Avant tout, il faut être conscient que la recherche de subvention est indispensable quand on veut agir sur les mobilités au sein d'un territoire »

Nathalie MAS-RAVAL
CC Grand-Pic-Saint-Loup (34)

LE TERRITOIRE

- 36 communes
- Près de 49 000 habitants
- 90 % d'espaces naturels
- Principale commune : Saint-Mathieu-de-Tréviers.
- Un territoire en forte interaction avec la métropole Montpellieraine

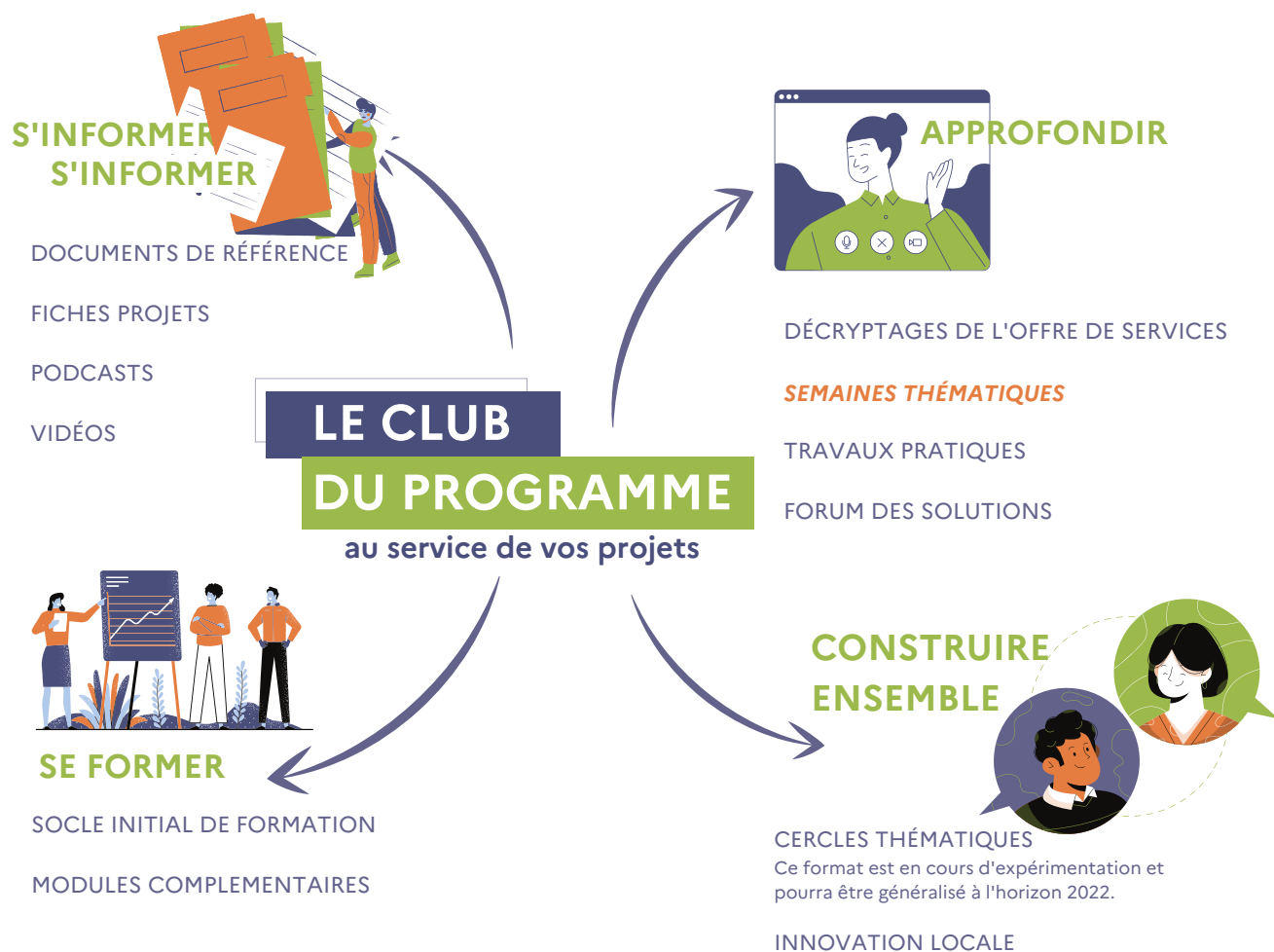
Le Club en bref



Le Club s'inscrit dans l'offre de services du programme Petites villes de demain, en permettant le partage d'expériences et la montée en compétence des bénéficiaires, là où l'ingénierie et l'appui thématique viennent leur apporter des outils concrets pour mettre en œuvre leur projet de revitalisation. Il permet aux équipes locales de se saisir de sujets et de découvrir des thématiques qui nourriront leur réflexion et leur projet de territoire.

Des animations locales du Club sont en cours de structuration.

Pour en savoir plus sur les modalités de cette animation, rapprochez vous de votre Préfet de département - délégué territorial de l'ANCT -, et de ses équipes ou contacter petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr



Qui anime le Club ?



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Le Club est piloté et animé par la direction de programme Petites villes de demain, au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Elle bénéficie de l'appui de POPSU Territoires, au sein du PUCA, ainsi que de France Ville Durable.

Comme les autres volets du programme, le Club est construit en partenariat étroit avec de nombreux acteurs. Pour retrouver la liste complète des partenaires de Petites villes de demain, rendez-vous sur notre [site](#).

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous nos intervenants pour leurs précieuses contributions :

- DELPHINE ABOULKER
- MARTIAL ALVAREZ
- VÉRONIQUE ANDRE-ELISABTEH
- JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI
- GUIREC ARHANT
- SYLVIE BARLOT
- EMMANUELLE BAUDIN
- SOPHIE BENEZIT
- PHILIPPE BLUTEAU
- CHRISTELLE BREEM
- DIDIER BRAVACCINI
- SYLVAIN BRILLET
- NICOLAS BROCHARD
- JACKY BRUYERE
- GRÉGOIRE BRUZULIER
- FRANCK BUFFETEAU
- CHRISTIAN BUSSAT
- PHILIPPE CALLEJA
- CÉLINE CASSOURRET
- DAVID CAUBEL
- STANISLAS CEBRON
- VINCENT CHABAULT
- RAPHAËL CHALANDRE
- HENRY CIESIELSKI
- XAVIER CLARKE
- PATRICK COMBERNOUX
- SIMON CORTEVILLE
- BENJAMIN CRIKELAIRE
- JACKY CRUCHON
- DANIEL DAVID
- MICHEL-FRANÇOIS DELANNOY
- JEAN-PAUL DELMAS
- JEAN-LUC DELPEUCH
- LUDOVIC DEROME
- HÉLÈNE DIJOS
- CAROLE DUBOIS
- CHRISTELLE DUBOS
- STÉPHANIE DUPUY-LYON
- ARNAUD ERNST
- JULIA GARTNER-NEGRIN
- DAVID GERMAIN
- ALEXANDRE GIUGLARIS
- JEAN-CHRISTIAN GRIMAUD
- ÉLODIE HERBELÉ
- FABIEN HUGAULT
- LUC JOLIVEL
- DIANE JOY
- PATRICK JUDALET
- JEAN JULIAN
- ANTHONY KOENIG
- DAVID LABOREY
- SOPHIE LAFENETRE
- CLAIRE LAPEYRONIE
- YVES LE BRETON
- PHILIPPE LE GOFF
- EMMANUEL LIEVIN
- JEAN-MICHEL LOYER-HASCOET
- VALÉRIE MANCRET-TAYLOR
- NATHALIE MAS-RAVAL
- JEAN-CHARLES MINETTO
- OLIVIER MONSEGU
- DOMINIQUE MORAUX
- CÉLINE MOUVET
- LAURENT MOYNAC
- BERTRAND MUNIN
- MARC PAPINUTTI
- STÉPHANE RODIER
- PHILIPPE ROLLET
- LAURENT ROTURIER
- THIERRY RUDELLE
- PIERRE SAPHORES
- JÉRÔME SAUVANT
- CYRILLE SAYER
- PHILIPPE SIMON
- JÉRÔME SPANEK
- JEAN-MARIE TETART
- VÉRONIQUE TIRANT
- BERNARD UTHURRY
- DAVID VALENCE
- NATHALIE VARNIER
- VÉRONIQUE VILLANEAU
- MARIANNE VILLERET

Ainsi que les contributeurs à la création des semaines thématiques :

- DELPHINE ABOULKER
- VALÉRIE BOUVET-JEUNEHOMME
- DAVID CAUBEL
- FRANCK CHAIGNEAU
- KRISTOF DE MEULDER
- JEAN-MICHEL GALLEY
- JULIA GARTNER-NEGRIN
- ALEXANDRE GIUGLARIS
- FABIEN HUGAULT
- LAURENCE MARTIN
- LAURENT MAZURIER
- CHARLINE NENNIG
- NICOLAS SANAA
- JOHANN SANDLER
- JÉRÔME SPANEK
- VÉRONIQUE TIRANT

Et des nombreux autres, notamment les référents départementaux Petites villes de demain et les équipes des collectivités participantes pour leur soutien aux semaines thématiques du Club des PVD.

NOTES

Le programme Petites villes de demain a été lancé par Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, à Barentin en Normandie le 1er octobre dernier. Depuis, 1 600 communes, centralités de moins de 20 000 habitants ont rejoint le programme, piloté par l'ANCT et ses délégués territoriaux, les préfets de département. Pour réussir la transformation des territoires, le programme soutient les collectivités par un apport inédit en ingénierie d'une part, par l'intégration à un réseau professionnel – le Club Petites villes de demain – pour s'inspirer et oser sauter le pas, et enfin par le soutien des actions sur les différentes thématiques pour des villes et territoires dynamiques, riches de leur qualité de vie et engagés dans la transition écologique.

Le programme bénéficie de la mobilisation de différents ministères, et de l'implication de nombreux partenaires, notamment l'Association des petites villes de France. La Banque des territoires, l'Anah, le Cerema, l'Ademe et l'ANCT en sont les principaux partenaires financiers.

À propos de l'ANCT

Créée au 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux et des programmes nationaux comme France Services, Action cœur de ville, Petites villes de demain, France Très Haut Débit... L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux. Elle s'appuie sur un maillage territorial fin grâce aux préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, et leurs services.

Pour en savoir plus :



petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr



[Petites Villes de Demain](#)



[#PetitesVillesdeDemain](#)



petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr

Rédactrice en chef : Juliette Auricoste

Rédaction : Soraya Barthelemi-Rezki, Héroïse Thibault

Contributions : Chloé Carpentier, David Caubel, Kristof de Meulder, Julia Gartner-Négrin, Jean-Christian Grimaud, Emmanuelle Fouilladiou, Emmanuelle Le Bris, Laurence Martin, Nathalie Mas-Raval, Charline Nennig, Véronique Tirant.